



MAIRIE

05460 ABRIES

Tél. : 04 92 46 71 03

Fax : 04 92 46 83 70

mairie.abries@wanadoo.fr

<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20170509-20170509001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2017

Publication : 10/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 mai 2017

OBJET : Signature de la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie de Ristolas

N° d'ordre : 20170509 – 001

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 2 mai 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 9 mai 2017 à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Philippe DI MARCO, Cristel FRANCESCHI, Eric DUCHENNE, Magali GARNIER, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER, Francis PIN, Martine GROSPELLIER, Christian ANDRES

Etait absent : Emmanuel MIEGGE (pouvoir à Cristel FRANCESCHI)

Secrétaire de séance : Magali GARNIER

Monsieur le Maire expose que la secrétaire de mairie d'Abriès a obtenu sa mutation pour la mairie de Guillestre à compter du 1^{er} juin 2017. Afin d'assurer la comptabilité de la commune, et quelques activités importantes en attendant le remplacement, la Commune de Ristolas a accepté de mettre à disposition sa secrétaire, deux jours par semaine, pour une durée de six mois renouvelable. Cette mise à disposition pourra préfigurer le regroupement des communes.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition et demande l'autorisation de la signer.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,
et après en avoir délibéré par 11 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie de Ristolas.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 mai 2017

*Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le : 10 mai 2017*

Le Maire
Jacques BONNARDEL